



Levée du Préavis de grève Locale Baie de Seine

Suite aux négociations menées hier avec la direction, la CGT et FO décident de lever le préavis de grève prévue le 11 mars.

Nous avons obtenu le maintien de l'édition Baie de Seine pendant les vacances scolaires de printemps, sous la forme Baie de Seine- Cote d'Albâtre diffusée sur toute la région, comme les années précédentes.

Cette formule sera prolongée la semaine du pont de l'Ascension, durant 3 jours.

L'équipe de la locale s'est engagée à poser ses congés en conséquence.

Le Havre, le 10 mars 2015

FRANCE 3 POLE NORD OUEST

FRANCE 3 HAUTE NORMANDIE

PROTOCOLE D'ACCORD DE LEVEE DE PREAVIS DE GREVE

La direction a rencontré les organisations syndicales CGT et FO le 9 mars 2015 dans le cadre du préavis de grève d'une durée de 24 h déposé par ces organisations syndicales pour le 11 mars 2015 à partir de 0h00 concernant l'ensemble du personnel de France 3 Baie de Seine et de France 3 Haute Normandie.

A l'issue de la négociation, les parties signataires ont pris acte des éléments suivants concernant la demande figurant au préavis.

Point 1 – « Sur la diffusion de l'édition Baie de Seine toute l'année, vacances scolaires comprises »

La direction rappelle la nécessité de respecter les ETP et les budgets notifiés annuellement pour France 3 Nord Ouest.

Le nombre d'équipes sur l'ensemble des emprises doit être adapté à l'offre éditoriale et aux ressources disponibles. La planification prévisionnelle annuelle de nos ressources doit donc tenir compte des potentiels disponibles et des budgets notifiés.

La direction doit donc définir une offre éditoriale globale cohérente sur l'ensemble des antennes (édition régionale, édition locale) en déterminant notamment les périodes de basse activité et d'activité modulée. Les périodes de basse activité et d'activité modulée tiennent compte des périodes de vacances scolaires et de l'activité locale prévisible.

Dans le calendrier prévisionnel, l'activité Baie de Seine est intégrée à l'édition régionale du 27 avril au 10 mai 2015 (semaine 18 et 19).

Compte tenu des échanges intervenus entre la direction et les organisations syndicales CGT et FO, la direction et les organisations syndicales sont tombées d'accord et conviennent :

- de proposer une édition spécifique " Côte d'Albâtre " dans la continuité du journal régional du 27 avril au 13 mai 2015 à l'instar de ce qui a été fait les années précédentes pendant la période estivale sur l'ensemble de la région.

- de prévoir dans le calendrier prévisionnel que l'activité « Baie de Seine » soit intégrée à l'édition régionale pendant les vacances scolaires de Noël 2015 comme en 2014.

- que les collaborateurs qui ne seront pas planifiés en activité du 27 avril au 17 mai 2015 déposent des congés et/ ou récupérations ou RTT dans le respect des textes et accords en vigueur

La direction rappelle que tout doit être mis en œuvre pour que l'ensemble des droits à congés et autres jours (récupérations, RTT,...) soient pris sur l'année civile en cours. Aucun report ne devant être envisagé.

La signature du présent protocole d'accord vaut levée immédiate du préavis de grève déposé le 3 mars 2015 par les organisations syndicales CGT et FO.

La signature du présent protocole par les deux organisations syndicales FO et CGT ainsi que la transmission avant le 19 mars 2015 des dépôts de congés validés par la direction pour la période du 27 avril au 17 mai 2015 tel que prévu au présent protocole emportera l'application par la direction du présent protocole.

Rouen, le 10 mars 2015

10 mars 2015

Pour la Direction

Pour la CGT

Pour FO

France 3 Haute Normandie
7 place des Cotonniers
76173 ROUEN cedex 1
Tél : 02 35 58 80 00

D. COLLODI

I. GANNÉ

